



WHY ABORTION CARE MUST BE FULLY FUNDED

Joyce Arthur

Anti-choice activists in Canada have been arguing that abortion should be defunded and that women should pay out-of-pocket for abortion care. But that is a right-wing ideological position that ignores evidence and human rights. Defunding abortion would be unconstitutional, discriminatory, and harmful to women. The following points explain why. (Each point is expanded upon here, with evidence and citations: <http://www.arcc-cdac.ca/action/abortion-funding.html>.)

1. Women's lives and health are at stake. Funding abortion is necessary to guarantee women's right to life and security of the person under the Charter of Rights and Freedoms. The main reason the Supreme Court threw out the old abortion law in 1988 was because it arbitrarily increased the risk to women's health and lives through unnecessary delays and obstructed access. Not funding abortion would have the same effect and the same constitutional problems as the old abortion law, and would put politics and ideology ahead of women's lives and health.
2. Women's liberty and conscience rights under the Charter require abortion to be funded. The government must not interfere with the deeply personal decision to bear a child or not, which is integral to women's autonomy and privacy. Otherwise, the government would be co-opting women's right to choose by funding childbirth but not abortion, and paternalizing women with an official stance of moral disapproval of abortion.
3. Since only women need abortions, funding abortion is necessary to ensure women's legal right to be free from discrimination. Restrictive policies and laws that apply to only one gender violate human rights codes that provide protection on the basis of sex. Further, women's equality rights

under the Charter cannot be realized without access to safe, legal, fully funded abortion. Otherwise, women would be subordinated to their childbearing role in a way that men are not.

4. Abortion funding is crucial to ensure fairness and equity, without discrimination on the basis of income. We must not compel low-income women and other disadvantaged women to continue an unwanted pregnancy due to lack of funding, or to delay care while they try to raise money. Any delay in abortion care raises the medical risks, especially when it extends into the second trimester. Delays are also a punitive burden that unnecessarily prolong stress and discomfort for women. Best medical practice should ensure that abortion takes place as early as possible in pregnancy. This requires full funding.
5. Funding abortion is very cost-effective while unwanted pregnancies are costly. The medical costs of childbirth are about four times higher than the medical costs of abortion, and the social costs of forced motherhood and unwanted children are prohibitive. Further, the overall cost of abortion care to the taxpayer is a pittance relative to healthcare costs as a whole.

.... continued on page 4

VIDEO FOR CHOICE CONTEST

ARCC-CDAC, your voice for choice, will soon be a source of video for choice too! We were delighted to launch our Video for Choice contest in September. The new initiative is intended to bring attention to the importance of choice and invites Canadians to create short, thirty second to two minute long videos explaining why choice matters to them and to Canada.

These videos will help us share diverse pro-choice perspectives, engage others in our work and encourage discussion and action.

Prizes will be awarded to the top three videos, including \$500 for first prize and \$250 for two runners up. Prize money was donated by an anonymous member who felt it was important to expand our pro-choice presence in visual media and through easily accessible sources such as YouTube.

The deadline for submissions is December 31, 2011. For full contest details and rules, see <http://www.arcc-cdac.ca/video/contest.html>



Supporters dance in the rain during the Rock for Reproductive Justice, organized by Tara Paterson, ARCC's Student and Youth Coordinator and Board Member, in Victoria BC on Oct 22, 2011.

WHAT WOULD JESUS *REALLY* DO?

Peggy Cooke

Recently you might have read about a Winnipeg Catholic school giving credits to students who participated in anti-abortion “prayer vigils”. The principal of the school characterized this activity as “community service.” Let’s talk about that.

First of all, I recognize that there is a murky line between what a privately-funded religious school can do and what a publicly-funded school can do. This has been a contentious issue in Canada for many years, and there are many different facets to it: the quality of education, the religious teachings in question, and the ideas of personal choice and freedom that are in play. However, this particular school, Christ the King School, does receive operating grants from the provincial government. So that is something to consider.

Even at a religious, privately-funded school, is this kind of thing acceptable? I am always seeing babies and children at rallies – pro-choice and anti-choice, progressive and conservative – sometimes with signs, and I have to wonder at the idea that this is acceptable. Slap a sign on your dog, sure; he will never have to look back at a picture of himself and cringe, as dogs don’t generally develop their own socio-political identity. But for kids it is more complicated. They are human beings, after all, and are still developing – both emotionally and intellectually. They are, for the most part, not 100% able to consent to holding that sign or even shouting that slogan. They are doing what you tell them to do.

Christ the King School has students in grade 8, which for many of us is the age when we do start to develop an understanding of potentially divisive issues like abortion. There are many whip smart 13-year-olds on both sides of the debate with a nuanced understanding of the concept. However, when something becomes an “official school activity,” and especially when there is a reward involved – not just the credits, but the ap-

proval of authority figures and potentially peers – there is a power dynamic present that will undeniably colour a student’s decision.

The main issue with this kind of school-sanctioned protest is, I feel, the characterization of it as “community service.” Whose community is being served here? I recognize that a certain religious worldview sees prayer as a kindness, and I accept that – but couldn’t these students pray indoors? What change is effected by these visible, sign-holding prayer vigils that benefits the community? These children could gain so much more by actually serving their communities: certainly the old standbys like volunteering at soup kitchens and homeless shelters, picking up trash on the highways, and so on; but what about some kind of program where the students could gain a broader understanding of the social problems that may (in part) cause women to seek abortion? And then allowing the students themselves to brainstorm and actualize ways to work towards positive change.

I recognize that for a Catholic school, that isn’t going to mean giving out free condoms. However, I think that at a school called Christ the King, there is an obvious opportunity to encourage students to model their community service after that of Jesus Christ. The whole underlying philosophy of his service is pretty much: let’s talk to the poorest, most marginalized members of society and see what they need. And then do it. And strangely enough, at no point did that ever mean standing across the street from those people and holding signs informing them of their sins. Just something to think about.

Peggy Cooke is a reproductive justice activist living in Toronto. She’s on ARCC’s board of directors. You can read her work at her blog, Anti-Choice is Anti-Awesome, and at Abortion Gang.

The Activist is a publication of The Abortion Rights Coalition of Canada. ARCC is the only nationwide political pro-choice group. Our mission is to ensure women’s reproductive freedom by protecting and advancing access to quality reproductive health care.

ARCC undertakes political and educational work on reproductive rights and health issues and works against any reduction of reproductive health services, especially abortion. We network and collaborate with other organizations to further ARCC’s mission.

For more information on our work and activities, visit our website at www.arcc-cdac.ca

We welcome your comments and story suggestions. E-mail us at info@arcc-cdac.ca.

We’d like to express our deepest gratitude to Lianne Yoshida for her generous donation of \$1000 to ARCC-CDAC.

A special thanks to Émilie Bisson and Stéfanie Clermont for kindly volunteering their translation

Options Line

Canadians for Choice maintains an updated database of abortion providers to ensure proper referral for people seeking abortion services, counseling services, or support centers. They can be reached toll free, 24 hours a day, 7 days a week at **1-888-642-2725**.

BOYCOTT KELOWNA – RESPONSE TO ANTI-CHOICE PROCLAMATIONS

Jane Cawthorne

Kelowna, BC has joined Ottawa as another city to issue a “Respect for Life” proclamation. In response to this anti-choice statement, some members of the pro-choice community have called for a boycott of Kelowna products, including produce, wine and their entire tourism industry.

The boycott was called initially for “Respect for Life” week, beginning September 24, 2011, but proponents of the boycott encouraged pro-choice Canadians to extend their boycott until the Kelowna Mayor and Council agree to stop issuing anti-choice statements.

Kelowna’s Mayor, Sharon Shepherd, and Council have made no such promise yet. Instead, their replies to complaints, including some from ARCC members, merely include a restatement of the proclamation, a copy of Kelowna’s proclamation policy and information that this proclamation has been issued many times. There is no indication that they understand that their proclamation is offensive to many Canadians and encourages the violation of the rights of women.

The Kelowna proclamation policy provides reason enough to end the practice. It states, “A proclamation is a formal pronouncement, issued at the discretion of the Mayor of a message of importance, interest and/or benefit to the people of Kelowna.” The policy further states that, “Proclamations are intended to help meet the objectives or causes and activities which benefit the community as a whole.” The Kelowna Mayor and Council are in violation of their own policy since it is of no benefit to “the whole community,” particularly to women in need of abortions in Kelowna and community members who are pro-choice.

Further, one Dr. Trey Petty pointed out in his letter to council, “municipalities that move to support the anti-choice, anti-women ‘pro-life’ movement and enact laws or practices that restrict women’s right to control their own reproduction, statistically have higher rates of teen pregnancy, higher rates of sexually transmitted infections and, ironically, higher rates of abortions.” Again, this can be of no benefit to the whole community.

This is the second time this year ARCC-CDAC members have acted on anti-choice sentiments expressed through municipal proclamations. In May 2011, Ottawa’s Mayor Jim Watson issued a “Respect for Life” proclamation to coincide with the annual “March for Life” on Parliament Hill. At that time, ARCC-CDAC argued in a letter to Ottawa’s Mayor and Council that the practice of issuing proclamations for the purposes of promoting anti-choice groups and their agenda should be ended not only because the proclamation violates its own policy which states proclamations cannot be

religiously motivated or promote discrimination, but also because it supports fetal rights over the rights of the woman, a position that has been struck down by the courts many times in Canada. As ARCC-CDAC’s letter stated, “The ‘respect for life’ that is promoted by this proclamation is disingenuous because it actually promotes discrimination against women. Its context refers to respect for fetal life at the expense of women’s lives, health, and rights.” (Read the full text of the letter at <http://www.arcc-cdac.ca/action/mayor-ottawa-letter.pdf>) As in Kelowna, there has been no indication another “Respect for Life” proclamation will not be issued again next year.

There is, however, good news from the Kelowna region. Ruth Mellor of Kelowna Pro-Choice reports that “The OPT (Planned Parenthood) clinic we started is going strong and we have abortion services at our local hospital. We do get picket lines outside hospital whenever abortions are being performed but this seems to irritate more people than it pleases and since we were able to get services in the hospital those outside don’t know who the clients are.”

In response to Kelowna Pro-Choice’s complaint to City Hall, Mayor Shepherd said that she will sign all proclamations that are requested. Mayor Watson of Ottawa has said the same thing.

Jane Cawthorne is on ARCC’s board of directors.



An unnamed volunteer created this awesome sign in support of “Rock for Reproductive Justice”, held in Victoria BC on Oct 22, 2011.

WHY ABORTION CARE MUST BE FULLY FUNDED ...CONTINUED FROM PAGE 1

6. Funding abortion serves to integrate abortion care into the healthcare system in general, and ensure the comprehensiveness of reproductive healthcare programs, which is essential. If abortions were not funded, it would ghettoize abortion care, as well as the women who need it and the healthcare professionals who deliver it. This would likely increase stigma, lead to other restrictions, further marginalize abortion care over time, and increase anti-choice harassment and violence. All of this occurred in the United States after abortion was defunded for poor women by the 1973 Hyde Amendment.
7. Funding abortion is the right thing to do, despite some peoples' belief that abortion takes a human life. There is no social consensus on the moral status of the fetus, and our laws do not bestow legal personhood until birth. Regardless, most Canadians believe that the woman's rights are paramount in all or most circumstances, because she is the one taking on the health risks of pregnancy, bearing a child is a major decision with significant lifelong consequences, and a woman should be able to direct her own life and pursue her own aspirations apart from motherhood.
8. Legal abortion is very safe for women, and generally beneficial. The alleged medical and psychological "dangers" of abortion to women as described by anti-choice activists are either totally false or grossly overstated. Such arguments cannot support the defunding of abortion anyway, since pregnancy and childbirth are actually far more medically risky, and many other funded medical treatments carry substantial risk. Access to legal, safe, fully funded abortion is also beneficial for women and families because it allows them to continue with their lives and plan wanted children later when they are ready to care for them.
9. Opinion polls showing that a majority of voters do not want to pay for abortion are misleading and not pertinent. Voter opinion on this issue has been shaped by anti-choice misinformation, as well as lingering prejudice about women who have abortions. Regardless, voters have no authority to dictate what medical treatments to fund, as this is the role of provinces and medical groups. Women's basic rights and freedoms must not be subject to a majority vote.
10. Abortion must be funded because it is not an elective procedure, anymore than childbirth is. Pregnancy outcomes are inescapable, meaning that a pregnant woman cannot simply cancel the outcome - once she is pregnant, she must decide to either give birth or have an abortion. To protect her health and rights, both outcomes need to be recognized as medically necessary and fully funded, on an equal basis.
11. Anti-choice activists often say that "pregnancy is not a disease," or that abortion is a socio-economic "choice," and therefore abortion should not be funded. But the same arguments can be made for childbirth, since there are no medical reasons for a woman to get pregnant and have a baby. More importantly, health is much more than the absence of disease - it's about achieving a state of overall health and wellness. Women with unwanted pregnancies are not in a healthy place, so their abortion care should be funded.

Joyce Arthur is ARCC's Executive Director.

ARCC ACTS

"Rock for Reproductive Justice" - ARCC's Joyce Arthur spoke at this event held on Oct 22 in Victoria, BC. At least 150 people came out to enjoy the music and speeches, despite the near-steady rain. Joyce spoke about what reproductive justice means, and the threats that the Conservative government poses to reproductive rights and women's rights in general.

"Don't Lose the Right to Choose!" - Together with the Ontario Coalition of Abortion Clinics, ARCC hosted a rally to defend abortion rights in Toronto on Oct. 22, in response to the "Defund Abortion" rally held the same afternoon. Over 175 people attended and the rally outlasted and received overwhelmingly more car honks and support than the anti-choice event.

Debate on Canada's Maternal Health Initiative - On Oct 1 at Queen's University in Kingston, Joyce Arthur debated Andrea Mrozek on the question "Can Canada have an effective

global maternal health policy by excluding funding for abortions?" Joyce argued 'No,' because unsafe abortion violates women's right to life, the Conservative government is playing politics with women's lives, and it's been proven that leaving out funding for safe abortion has serious negative impacts on maternal health. The debate went very well, and although there was no vote, a majority of the audience appeared to support the pro-choice side.

ARCC Student Projects - ARCC has recruited students to work on several projects this fall including researching the incidence of domestic violence against pregnant women in Canada, working on legal remedies to prohibit the public display of alleged aborted fetus photos, researching evidence of crimes committed against unmarried single mothers forced to give up their babies for adoption in Canada from 1945 onwards, and drafting a private member's bill to define a fetus as a body part of a woman.

CAMPUS NEWS UPDATE

Tara Paterson

Anti-choice activity seems to have been springing up at Canadian schools and campuses from coast to coast in recent months. Pro-choice students and youth, however, have responded passionately and strategically.

Earlier this year in May, at the University of Ottawa, Medical Students for Choice (MSFC) came under fire when the Faculty of Medicine and the Medical Students' Society decided to revoke MSFC's status as a student group. Their stated reasoning was that MSFC was too "unipolar". The result of this revocation of official group status was that MSFC was neither permitted to hold educational events on the medical school campus, nor eligible to receive funds to cover its activities, making the University of Ottawa the only Anglophone medical school in Canada without a recognized MSFC chapter. Fortunately, however, following a slew of letters from outraged students and pro-choice community members, it appears as though the Medical Students' Society will decide to re-instate MSFC to carry out their mandate of addressing barriers surrounding access to the complete range of reproductive healthcare choices (including abortion) through the education and training of medical students and residents.

Also in Ottawa, in August a judge struck down all but one of the claims in a lawsuit filed against Carleton University by two anti-choice students. The students, who are part of a club called Lifeline, alleged that the university discriminated against them when administrators asked that their Genocide Awareness Project display be held inside, rather than in an open part of campus. Ontario Superior Court Justice Giovanna Toscano Roccamo allowed the allegation of wrongful arrest to remain in the lawsuit but dismissed claims that Carleton had breached its fiduciary duty and violated the students' rights."

More recently, pro-choice communities have been very active in responding to 40 Days for Life events across Canada. While there have been disturbing instances of some principals and teachers at various Catholic schools across the country encouraging students to attend the "vigils" during school hours, counter-protests and creative resistance has been plentiful. In Montreal, Concordia students organized a series of pro-choice picnics and rallies to show their support for the Morgentaler clinic being targeted. Pro-choice activists in New Brunswick started a Sexual and Reproductive Health Awareness Campaign to raise awareness about the inaccessibility of abortion in New Brunswick and recent changes to Provincial Sexual Health Clinics (such as lowering the cutoff age and the reduction of operating hours). Youth in Victoria have organized an event called "Rock for Reproductive Justice" with speakers (including ARCC's own Joyce Arthur!), music and creative activism.

Tara Paterson is on ARCC's Board of Directors.

MEET OUR MEMBERS... LESLEY HOYLES

I got involved with the abortion rights movement while doing a Women's Studies degree at the University of British Columbia. At that time, it was the only university in Canada where the Genocide Awareness Project (GAP) was being shown; Students for Choice was an essential voice on campus for trying to limit the effects of the GAP, even though we couldn't convince the administration to ban them from campus (despite much trying!). I am passionate about women's rights, and believe that there is no way for women to be truly emancipated without having full control over their reproductive health.

I've been involved with ARCC from the very beginning, helping to set up the first website and the infrastructure. While I'm not involved in the movement on the front lines as much as I was in university, I've continued to support ARCC as the Membership and Database Coordinator, and to pitch in wherever else I can.

I now work as the Events and Operations Coordinator for the Nobel Women's Initiative, an international NGO working on issues of peace, justice and equality – an excellent feminist job for someone who loves to organize!



I continue to work with ARCC because I believe that a national, coordinated effort to keep abortion legal, and to increase access, is essential. This is not an issue that has been "put to bed." We have to keep working, every day, to ensure that women have the right to choose.

ARCC NEEDS YOUR HELP

Judy Burwell

When it comes to reproductive rights, the road ahead is looking very rocky. It's been a busy year for ARCC and with a Conservative government majority, it is only going to get busier, as our predictions after the spring election start to come true (<http://www.arcc-cdac.ca/action/under-the-majority.html>). Now, more than ever, ARCC needs your financial support so that we can continue to oppose Federal and Provincial governments who threaten us with legislation that aims to limit or destroy our reproductive rights. The necessary work we will need to do – and are already doing – includes:

- Protecting full funding for abortion and rebutting the anti-choice campaign to defund abortion
- Writing articles, position papers, and talking points to promote improved access to abortion, protect legal abortion rights, and counter anti-choice private member bills and initiatives
- Researching and applying legal remedies to limit graphic anti-choice protests outside clinics, hospitals, schools, and on city streets
- Political lobbying, public education, and media work around all these issues and more

We've always been suspicious of Mr. Harper's claim that he "will never re-open the abortion debate". Easy for him to say when he has

a whole posse of backbenchers just waiting for the chance to do it for him. And sure enough, to kick off the fall house sitting, the first anti-choice member to stick his neck out was MP Brad Trost who openly criticized his boss for providing funding to the International Planned Parenthood Federation, an organization that includes abortion among the reproductive and health services it provides to women around the world. Other anti-choice MPs were quick to add their voices.

This is just the beginning. The anti choice forces in Canada are well-funded and a powerful lobby group. Women's rights, and in particular abortion rights, are high on their list of rights they would like to see destroyed. In the current conservative climate, they could well succeed.

ARCC's only source of funding is from people like you. Because we are an activist organization, we are unable to issue a tax receipt but rest assured that we will continue to work hard and put your donation to good use. The various donation options are outlined on our membership form below or on our website. To provide ARCC with sustainable funding, please consider the automatic monthly donation option.

Judy Burwell is on ARCC's Board of Directors.

JOIN ARCC TODAY

ARCC encourages all pro-choice supporters to become members. Please consider signing up for automatic monthly donations to help establish sustainable funding. You can complete the following membership form and mail it to ARCC, P.O.Box 2663, Station Main, Vancouver, BC V6B 3W3. Or, details and the full range of membership and list serve options are available on our website at www.arcc-cdac.ca

Name: _____

Address: _____

Street City Province Postal Code

Phone: (home) _____ (work) _____ E-mail: _____

Basic Membership:

\$25 minimum fee: Other:

Cheque or money order payable to "ARCC" attached.

VISA #: _____ Signature: _____ Expiry Date: _____

Monthly Donations: I want to support ARCC with monthly donations.

Please debit my bank account: \$10 \$15 \$25 Other: \$ _____

Legal requirements for monthly donations: Please fill out this membership form in full, and attach a cheque marked "VOID".

Signature: _____ Date: _____

This donation is made on behalf of: an individual a business or an organization.

Your automatic donation will be processed on the 1st day of each month or the next business day. You may revoke your authorization at any time, but 15 days written notice is required. You may use the "PAD Agreement" cancellation form at www.cdnpay.ca. You have certain recourse rights if any debit does not comply with this agreement. For example, you have the right to receive reimbursement for any debit that is not authorized or is not consistent with this PAD Agreement. For more information on your cancellation and recourse rights, contact your bank or visit www.cdnpay.ca, or email us at info@arcc-cdac.ca.



L'AVORTEMENT DEVRAIT ÊTRE ENTIÈREMENT FINANCÉ

Joyce Arthur

Au Canada, des activistes antichoix prétendent que le financement de l'avortement devrait être supprimé et que les femmes devraient payer elles-mêmes pour les soins d'avortement. Mais c'est là une prise de position de droite qui fait fi du bon sens et des droits de la personne. Interrompre le financement de l'avortement serait anti-constitutionnel, discriminatoire et nuisible aux femmes. Les arguments suivants expliquent pourquoi (chaque argument est élaboré ici <http://www.arcc-cdac.ca/fr/action/avortement-devrait-etre-entierement-finance.html>, étayé de preuves et de références).

1. La vie et la santé des femmes sont en jeu. Le financement de l'avortement est nécessaire afin d'assurer le respect des droits des femmes à la vie et à la sécurité de la personne, tels que décrits par la Charte des droits et libertés. La raison principale pour laquelle la Cour suprême a rejeté l'ancienne loi sur l'avortement en 1988 est que l'accès difficile à l'avortement et les périodes d'attente inutiles que comprenait cette loi augmentaient arbitrairement les risques menaçant la santé et la vie des femmes. Annuler le financement de l'avortement aurait le même effet et violerait la constitution de la même façon que l'ancienne loi sur l'avortement et ne ferait que donner plus d'importance aux politiques et aux idéologies qu'à la vie et à la santé des femmes.
2. Les droits des femmes à la liberté et à la liberté de conscience tels que garantis par la Charte nécessitent que l'avortement soit financé. Le gouvernement ne doit pas intervenir dans le processus décisionnel profondément personnel de la femme qui doit choisir entre donner naissance à un enfant ou non. Le droit de choisir est intégral au droit à l'autonomie et à la vie privée. Si le gouvernement ne finançait pas l'avortement, cela représenterait une atteinte au droit de la femme de choisir, puisque le gouvernement financerait la naissance, mais pas l'avortement. Le gouvernement serait également coupable de paternalisme envers les femmes en prenant officiellement position contre l'avortement.
3. Puisque les femmes sont les seules à avoir besoin de l'avortement, le financement de l'avortement est nécessaire afin de garantir le droit des femmes à ne subir aucune discrimination. Les politiques et les lois restrictives qui ne s'appliquent qu'à un seul genre violent les codes des droits de la personne qui assurent la protection contre la discrimination liée au genre. Le droit des femmes à l'égalité aux termes de la Charte ne peut être appliqué sans un accès sécuritaire, légal et entièrement financé à l'avortement. Autrement, les femmes seraient subordonnées à leur fonction procréatrice, alors que les hommes ne le sont pas.
4. Le financement de l'avortement est crucial afin d'assurer la justice et l'égalité libre de toute discrimination liée au revenu. Nous ne devons pas forcer les femmes à faibles revenus et autrement désavantagées à mener à terme des grossesses non voulues en raison de leur incapacité à payer les frais de l'avortement ou encore à retarder un avortement pendant

qu'elles tentent d'amasser les fonds nécessaires. Retarder l'accès à l'avortement augmente les dangers de complications, surtout quand le délai s'étend jusqu'au deuxième trimestre. Les délais représentent une forme de punition qui prolonge inutilement le stress et l'inconfort de la femme. L'avortement devrait avoir lieu le plus tôt possible et pour cela, l'avortement doit être entièrement financé.

5. Le financement de l'avortement est rentable alors que les grossesses non voulues sont dispendieuses. Les coûts médicaux liés à la naissance sont environ quatre fois ceux que nécessite l'avortement. Les coûts sociaux des maternités non voulues sont prohibitifs. De plus, le coût de l'avortement ne représente qu'une infime partie de ce que les contribuables versent pour les soins de santé.
6. Le financement de l'avortement sert à intégrer les soins d'avortement au système général des soins de santé et à assurer l'intégralité des programmes de soins de santé reproductive, ce qui est essentiel. Si l'avortement n'était pas financé, cela isolerait les soins d'avortement, ainsi que les femmes qui en ont besoin et les médecins qui les offrent. Cela mènerait sans doute à une hausse de la stigmatisation, à des restrictions supplémentaires, à l'éventuelle marginalisation encore plus grande de l'avortement et à davantage de violence et de harcèlement antichoix. Toutes ces choses sont arrivées aux États-Unis quand le financement de l'avortement a été retiré aux femmes pauvres par le Hyde Amendment, en 1973.

... suite à la page 4

CONCOURS VIDÉOS POUR LE CHOIX

La CDAC-ARCC, la voix prochoix du Canada, sera bientôt une source de vidéos prochoix! C'est avec plaisir que nous avons lancé le concours Vidéos pour le choix en septembre dernier. Cette nouvelle initiative vise à attirer l'attention sur l'importance du choix et invite Canadiens et Canadiennes à réaliser des vidéos décrivant l'importance du libre choix à leurs yeux. Les vidéos devraient durer de 30 secondes à deux minutes.

Ces documents nous permettront de partager une multitude de perspectives prochoix, de rallier de nouvelles personnes à notre lutte et d'inciter à la discussion et à l'action.

Des prix en argent seront décernés aux récipiendaires des trois premières places, soit 500 \$ pour la première place et 250 \$ pour la deuxième et la troisième places. L'argent des prix a été offert par un(e) membre anonyme qui trouvait important d'étendre notre présence prochoix aux médias visuels et aux sources faciles d'accès comme YouTube.

La date de tombée pour les soumissions est le 31 décembre 2011. Pour plus de détails, consultez notre page web <http://www.arcc-cdac.ca/video/concours.html>.

QUE FERAIT RÉELLEMENT JÉSUS?

Peggy Cooke

Récemment, vous avez peut-être appris qu'une école catholique de Winnipeg octroie des crédits aux étudiant-es qui ont participé à des vigiles de prière anti-avortement. Le directeur de l'école qualifie cette activité de « service à la communauté ». Parlons-en.

Tout d'abord, je reconnais que la ligne de démarcation est trouble entre ce que peut faire une école religieuse dont le financement est privé, et ce que peut faire une école au financement public. C'est un sujet controversé depuis plusieurs années au Canada, et il y a plusieurs facettes différentes à cette question : sont en jeu la qualité de l'éducation, l'enseignement religieux en soi, et l'idée d'un choix et d'une liberté personnels. Cependant, cette école particulière, Christ the King School, reçoit des subventions du gouvernement provincial pour son fonctionnement. Ça, c'est un facteur dont il faut tenir compte.

Même dans des écoles religieuses à financement privé, est-ce que les vigiles de prière sont acceptables? Je vois toujours des bébés et des enfants aux événements – prochoix ou antichoix, progressistes ou conservateurs – parfois avec des pancartes, et je dois me questionner sur l'idée que cette pratique est acceptable. Colle une affiche à ton chien, d'accord; il n'aura jamais à revoir une photo de lui-même et en être mal à l'aise, puisque les chiens développent rarement leur propre identité socio-politique. Mais pour les enfants, c'est un peu plus compliqué. Ce sont des êtres humains, après tout, et ils sont encore en développement, émotionnel et intellectuel. Pour la plupart, ils n'ont pas la capacité à 100 % de consentir à tenir cette pancarte, ou même de crier ce slogan. Ils font ce qu'on leur dit de faire.

Christ the King School a des étudiants de 8e année, stade auquel plusieurs d'entre nous avons commencé à acquérir une compréhension d'enjeux potentiellement controversés, comme l'avortement. Des deux côtés du débat, il y a plusieurs jeunes de 13 ans, brillants et vifs d'esprit, qui possèdent une compréhension nuancée du concept. Cependant, quand quelque chose devient une « activité scolaire officielle », et spécialement lorsqu'une récompense est en cause – pas seulement des crédits, mais l'approbation de figures d'autorité, et potentiellement de ses pairs – il y a une dynamique de

pouvoir en cause et elle va indéniablement colorer la décision d'un ou d'une étudiante.

Le problème principal que pose ce genre de protestations sanctionnées par les écoles est, je crois, sa caractérisation comme « service à la communauté ». Quelle est la communauté qui est servie ici? Je reconnais qu'une certaine conception du monde de la religion voit la prière comme un acte charitable, et j'accepte ça – mais ces jeunes ne pourraient-ils pas prier à l'intérieur? Quel changement profite à la communauté du fait de ces vigiles de prière visibles, pancartes à la main? Il y a tellement plus à espérer de ces enfants, pour servir réellement leurs communautés : certainement les actions traditionnelles telles que faire du bénévolat à des soupes populaires et à des refuges pour sans-abris, ramasser les déchets sur le bord des autoroutes, et ainsi de suite. Mais qu'en est-il des genres de programmes où les étudiant-es pourraient acquérir une compréhension plus large des problèmes sociaux qui peuvent (en partie) amener une femme à demander un avortement? On pourrait ensuite permettre aux étudiant-es de se livrer à une séance de remue-méninges et de réaliser des moyens de travailler vers un changement positif.

Je reconnais que pour une école catholique, ça ne va pas vouloir dire distribuer des condoms gratuitement. Cependant, je pense qu'à une école appelée Christ the King, il existe une opportunité manifeste à encourager les étudiants à modéliser leurs services à la communauté sur le modèle de Jésus Christ. L'entière philosophie sous-jacente à ces services est, en résumé : parlons aux plus pauvres, aux plus marginalisés des membres de la société, et voyons ce dont ils et elles ont besoin. Et faisons-le. Et, assez étrangement, en aucun temps cela n'a signifié se tenir debout, de l'autre côté de la rue de ces gens, et brandir des pancartes les informant de leurs péchés. Ce ne sont là que quelques éléments de réflexion.

Peggy Cooke est une militante pour la justice en matière de procréation qui vit à Toronto. Elle siège également au conseil d'administration de la CDAC. On peut lire ses réflexions sur son blogue, «Anti-Choice is Anti-Awesome», et sur le site Abortion Gang.

“L'Activiste” est une publication de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada. La CDAC est le seul groupe politique pro-choix dans tout le Canada. Notre mission est d'assurer la liberté reproductive en protégeant et en promouvant l'accès aux soins de santé reproductive.

La CDAC s'engage à un travail public qui est à la fois politique et pédagogique, et nous travaillerons contre n'importe quelle compression de services dans le domaine de la santé reproductive, surtout quant à l'avortement. Nous collaborons avec d'autres organisations dans ce domaine pour faire progresser notre mission.

Pour plus d'informations sur notre travail, nos activités et nos publications, visitez notre site web à: www.arcc-cdac.ca.

Tous vos commentaires, suggestions et récits de vie sont aussi les bienvenus à info@arcc-cdac.ca.

Nous voulons également signifier notre gratitude à Lianne Yoshida pour sa donation de \$1000 à la CDAC-ARCC.

Un merci énorme à Émilie Bisson and Stéfanie Clermont pour le don généreux de leurs services de traduction.



BOYCOTT DE KELOWNA – RÉPONSE AUX PROCLAMATIONS ANTICHOIX

Jane Cawthorne

Kelowna, en Colombie-Britannique, s'est jointe à la ville d'Ottawa dans la proclamation d'une « Journée du respect de la vie ». En réponse à cette déclaration antichoix, des membres de la communauté prochoix ont appelé à un boycott des produits de Kelowna, incluant les produits de l'agriculture, le vin et l'industrie touristique dans son ensemble.

Cet appel au boycott a d'abord été lancé pour la semaine du « Respect de la vie », débutant le 24 septembre 2011, mais les partisans du boycott ont encouragé les Canadien-nes prochoix à le prolonger jusqu'à ce que la mairesse et le conseil municipal de Kelowna s'accordent pour cesser de faire des proclamations antichoix.

La mairesse de Kelowna, Sharon Shepherd, et son Conseil n'ont pas fait un tel compromis jusqu'à maintenant. Au lieu de cela, leurs réponses aux plaintes incluent simplement une réaffirmation de la proclamation, une copie de la politique de Kelowna en matière de proclamation et l'assertion que cette proclamation a déjà été émise à plusieurs reprises. Aucune indication ne nous permet de croire qu'ils et elles comprennent que leur proclamation choque une foule de Canadien-nes et qu'elle encourage la violation des droits des femmes.

La politique de la ville de Kelowna sur les proclamations fournit suffisamment de raisons de mettre fin à cette pratique. La politique stipule: « Une proclamation est une déclaration formelle émise, à la discrétion du maire, pour exprimer un message d'importance, d'intérêt et (ou) pour le bénéfice de la population de Kelowna. » La politique stipule également que « les proclamations visent à aider à rencontrer les objectifs, les causes ou les activités dont bénéficie la communauté dans son ensemble ». La mairesse de Kelowna et le Conseil contreviennent à leur propre politique puisque la proclamation d'une « Journée du respect de la vie » n'apporte aucun bénéfice à la « communauté dans son ensemble », particulièrement aux femmes qui ont besoin de services d'avortement à Kelowna et aux membres de la communauté prochoix.

De plus, comme le souligne le Dr Trey Petty, dans sa lettre envoyée au Conseil en tant que membre de l'ARCC-CDAC: « Les municipalités qui posent des actions pour supporter le mouvement antichoix, le mouvement anti-femme « pro-vie », et qui adoptent des lois et des pratiques restreignant le droit des femmes à contrôler leur propre reproduction, ont statistiquement un plus haut taux de grossesses chez les adolescentes, un plus haut taux d'infections transmises sexuellement et, ironiquement, un plus haut taux d'avortement. » Encore une fois, cela ne peut pas être bénéfique à l'ensemble de la communauté.

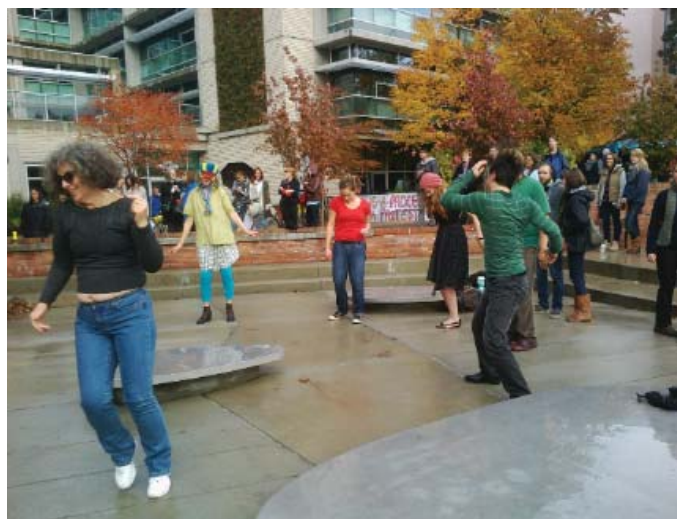
Il s'agit de la seconde fois cette année que les membres de l'ARCC-CDAC réagissent aux sentiments antichoix exprimés par le biais de proclamations municipales. En mai 2011, le maire d'Ottawa, Jim Watson, a émis une proclamation de « Journée du respect de la vie » à l'occasion de la « Marche pour la vie » annuelle sur la colline du Parlement. À ce moment, l'ARCC-CDAC a fait valoir, dans une lettre au maire d'Ottawa et au Conseil, que la pratique d'émettre des proclamations ayant pour but de faire la promotion des groupes antichoix et de leurs activités devrait cesser. Cela non seulement parce que la proclamation contrevient à leur propre politique, qui stipule que les proclama-

tions ne peuvent pas être motivées par la religion ni promouvoir la discrimination, mais aussi parce que cette pratique place les droits du fœtus au-dessus des droits des femmes, une position qui a été invalidée plusieurs fois par les tribunaux au Canada. Comme la lettre de l'ARCC-CDAC le mentionnait, « 'Le respect de la vie', dont cette proclamation fait la promotion, est déloyal car, en fait, elle fait la promotion de la discrimination contre les femmes. » (Pour lire le texte complet de cette lettre, cliquez sur <http://www.arcc-cdac.ca/fr/action/Lettre-Maire-Ottawa.pdf>). Comme pour la ville de Kelowna, il n'y a aucune indication qu'une autre proclamation de « Journée du respect de la vie » ne sera pas émise à nouveau l'année prochaine.

Cependant, il y a de bonnes nouvelles provenant de la région de Kelowna. Ruth Mellor, de ProChoix Kelowna, rapporte que « la clinique OPT (Planned Parenthood) que nous avons ouverte est en plein essor. Aussi, nous avons des services d'avortement à notre hôpital local. Oui, nous avons des lignes de piquetage à l'extérieur de l'hôpital à chaque fois que des avortements sont effectués, mais ça ne semble pas vraiment être un irritant, et puisque nous sommes capables d'obtenir des services à l'hôpital, les personnes postées à l'extérieur ne savent pas qui sont les clientes. »

En réponse à la plainte déposée à la Ville de Kelowna par le groupe prochoix de Kelowna, la mairesse Shepherd a répondu qu'elle continuerait à signer les proclamations demandées. Le maire d'Ottawa, Watson, a formulé la même réponse. Compte tenu de cela, il est sans doute temps pour les résident-es de Kelowna et d'Ottawa de faire la demande de proclamations « Respect pour le choix ». Et nous allons voir si leurs maires signent ces proclamations.

Jane Cawthorne siège au conseil d'administration de la CDAC.



Des supporteurs dansent sous la pluie pendant l'événement « Rock for Reproductive Justice », organisé par Tara Paterson, membre du comité et coordinatrice du volet étudiant et jeunesse de la CADAC, à Victoria en Colombie-Britannique, le 22 octobre 2011.

L'AVORTEMENT DEVRAIT ÊTRE ENTIÈREMENT FINANCÉ

...SUITE DE LA PAGE 1

7. Financer l'avortement est la bonne chose à faire, malgré l'opinion de certaines personnes selon laquelle l'avortement met fin à une vie humaine. Il n'existe pas de consensus sur le statut moral du fœtus, et nos lois ne reconnaissent pas de statut de personne avant la naissance. De toute manière, la plupart des Canadien-nes sont d'avis que les droits de la femme sont prépondérants dans toutes ou presque toutes les circonstances, puisque c'est sur elle que pèsent les risques que comporte la grossesse, que donner naissance à un enfant est une décision majeure qui comporte des conséquences permanentes, et que les femmes devraient être en mesure de mener leurs propres vies et de poursuivre leurs propres ambitions outre la maternité.
8. L'avortement légal est très sécuritaire et habituellement bénéfique aux femmes. Les supposés « dangers » reliés à l'avortement tels que décrits par les activistes antichoix sont soit entièrement faux, soit grossièrement exagérés. De tels arguments ne peuvent de toute façon pas justifier le retrait du financement, puisque la grossesse et l'accouchement comportent en fait beaucoup plus de risques que l'avortement, comme c'est le cas de nombreuses interventions médicales financées par le gouvernement. L'accès à l'avortement sécuritaire, légal et entièrement financé est également bénéfique aux femmes et aux familles, car il leur permet de continuer à vivre et à planifier l'arrivée des enfants qu'elles auront plus tard, quand elles seront prêtes à en prendre soin.
9. Les sondages démontrant que la majorité des gens sondés ne veulent pas contribuer à financer l'avortement sont trompeurs et ne sont pas pertinents. Les opinions des gens sondés ont été manipulées par de la désinformation antichoix ainsi que par les préjugés qui perdurent contre les femmes qui se font avorter. De toute façon, les gens sondés n'ont pas l'autorité de dicter quels soins médicaux financer. Ce rôle revient aux provinces et aux organisations médicales. Les droits et libertés fondamentaux des femmes ne doivent pas être soumis à un vote à la majorité.
10. L'avortement doit être financé, car il ne s'agit pas d'une opération électorale, pas plus que donner naissance. Les grossesses sont incontournables; les femmes enceintes ne peuvent pas annuler simplement leur grossesse. Une fois enceintes, elles doivent choisir entre donner naissance et avorter. Les deux options doivent être reconnues comme étant médicalement nécessaires et entièrement financées l'une comme l'autre afin de protéger les droits et la santé des femmes.
11. Les activistes antichoix disent souvent que « la grossesse n'est pas une maladie », ou encore que l'avortement est un « choix » socio-économique et qu'il ne devrait donc pas être financé. Les mêmes arguments pourraient être avancés concernant l'accouchement, puisqu'il n'y a pas de raisons médicales justifiant le fait de tomber enceinte et d'avoir un enfant. Mais surtout, la santé n'est pas que l'absence de maladie. La santé est un état de bien-être général. Les femmes qui ont des grossesses non voulues ne sont pas en bonne santé. Leurs avortements devraient donc être financés.

Joyce Arthur est directrice exécutive de la CDAC.

ACTIVITÉS DE LA CDAC

«**Rock**» pour la justice reproductive » - Joyce Arthur, de la CDAC, s'est exprimée à cet événement qui a eu lieu le 22 octobre à Victoria, en Colombie-Britannique. Au moins 150 personnes se sont déplacées pour apprécier la musique et les discours, en dépit de la pluie quasi-constante. Joyce a parlé de ce que signifie la justice reproductive, ainsi que des menaces que fait peser le gouvernement conservateur sur les droits reproductifs et les droits des femmes en général.

« **Ne perdons pas le droit de choisir!** » - De concert avec la Coalition des cliniques d'avortement de l'Ontario, la CDAC a organisé un rallye, le 22 octobre à Toronto, pour défendre les droits à l'avortement, en réponse au rallye « Cessez de financer l'avortement », tenu le même après-midi. Plus de 175 personnes ont participé à notre rallye, qui a duré plus longtemps que prévu et qui a reçu incroyablement davantage de soutien et de coups de klaxon de la part des automobilistes que l'événement anti-choix.

Débat sur l'initiative de la santé maternelle du Canada – Le 1er octobre, à l'Université Queen's à Kingston, Joyce Arthur a participé

à un débat avec Andrea Mrozek, sur la question « Le Canada peut-il avoir une politique efficace de santé maternelle globale en excluant de financer les avortements ? ». Joyce a fait valoir que « Non », parce qu'un avortement non sécuritaire viole le droit des femmes à la vie. Le gouvernement conservateur fait de la politique avec la vie des femmes, et il a été prouvé que de cesser le financement pour des avortements sécuritaires cause de sérieux impacts négatifs sur la santé maternelle. Le débat s'est très bien déroulé, et même s'il n'y avait pas de vote, la majorité de l'audience a semblé soutenir le côté pro-choix.

Projets étudiants CDAC – La CDAC a recruté des étudiantes et des étudiants pour travailler à plusieurs projets cet automne, incluant la recherche sur l'incidence de la violence conjugale contre les femmes enceintes au Canada. Ces jeunes travaillent également à des recours juridiques pour interdire l'affichage public de présumées photos de fœtus avortés, à la recherche de preuves de crimes commis au Canada à partir de 1945 contre les mères monoparentales non mariées, forcées de donner leurs bébés en adoption, et à l'élaboration d'un projet de loi privé définissant le fœtus comme étant une partie du corps de la femme.

LA CDAC SUR LES CAMPUS

Tara Paterson

Au cours des derniers mois, on a vu une montée d'activisme antichoix sur les campus du Canada. Cependant, les étudiant-es et autres jeunes prochoix ont rétorqué avec passion et stratégie.

Au mois de mai passé, le groupe Medical Students for Choice (Étudiants en médecine prochoix) de l'Université d'Ottawa s'est vu retirer son statut de groupe étudiant par la Faculté de médecine et l'Association des étudiants en médecine. Le raisonnement appuyant cette décision était que MSFC était trop « unipolaire ». Vu la révocation de leur statut de groupe officiel, MSFC n'était plus autorisé à tenir des activités éducatives sur le campus de la Faculté de médecine ou de recevoir du financement pour la tenue de ses activités. La Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa est devenue la seule au Canada à ne pas avoir de division officielle du groupe MSFC. Heureusement, plusieurs étudiant-es et membres de la communauté ont envoyé des lettres outrées à l'Association des étudiants en médecine, qui semble être sur le point de revenir sur sa décision. Le groupe Medical Students for Choice pourra alors continuer à lutter contre les barrières compliquant l'accès à la totalité des services de santé reproductive (incluant l'avortement) en tenant des activités éducatives et en formant des étudiant-es en médecine et des membres de la communauté.

Au mois d'août, toujours à Ottawa, un juge a déclaré inconstitutionnelles toutes les réclamations sauf une d'une poursuite judiciaire déposée contre l'Université de Carleton par deux étudiants antichoix. Ces étudiants, qui font partie du groupe Lifeline, invoquaient que l'université avait fait preuve de discrimination à leur égard en leur demandant de tenir l'exposition de leur « Genocide Awareness Project » (projet de sensibilisation au génocide) dans une pièce fermée plutôt que dans une aire ouverte du campus. La juge de la Cour supérieure de l'Ontario Giovanna Toscano Roccamo a permis que les allégations d'arrestation injustifiée demeurent dans la poursuite, mais a rejeté les réclamations selon lesquelles Carleton aurait manqué à ses obligations fiduciaires et violé les droits de ces étudiants aux termes de la Charte des droits et libertés.

Tout récemment, la communauté prochoix s'est mobilisée en réaction aux événements tenus partout au Canada sous la bannière des « 40 Jours pour la Vie ». Bien qu'on ait vu de nombreux enseignant-es et directeurs-trices d'écoles catholiques encourager leurs élèves à assister à ces « vigiles » durant les heures de classe, il y a eu amplement d'exemples de contre-manifestations et de résistance prochoix créatrice. À Montréal, des étudiant-es de Concordia ont organisé une série de pique-niques et de manifestations prochoix pour démontrer leur solidarité à la clinique Morgentaler ciblée par les « 40 Jours pour la Vie ». Des activistes prochoix du Nouveau-Brunswick ont lancé une campagne pour la sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive et pour alerter le public au manque d'accès à l'avortement au Nouveau-Brunswick et aux récentes coupures qu'ont subies les cliniques de santé sexuelle provinciales (les heures d'opération ont été réduites et l'âge maximum des patientes a été abaissé). Des jeunes de la ville de Victoria ont organisé un événement appelé « Rock pour la justice reproductive » où il y a eu de la musique, de l'activisme créatif et des orateurs et oratrices (dont Joyce Arthur de la CDAC!).

Tara Paterson siège au conseil d'administration de la CDAC.

UNE DE NOS MEMBRES...

LESLEY HOYLES

C'est alors que j'étais étudiante en études féministes à l'Université de la Colombie-Britannique que je me suis jointe au mouvement pour le droit à l'avortement. À cette époque, notre campus était le seul où le Genocide Awareness Project (projet de sensibilisation au génocide) exposait ses panneaux; le groupe Students for Choice (étudiants prochoix) était un acteur important de la vie politique du campus qui s'est vivement opposé à l'expansion du GAP. Nous n'avons pas réussi à convaincre l'administration de le bannir du campus (mais nous avons essayé fort!). Je me passionne pour les droits des femmes et suis d'avis que les femmes ne peuvent être véritablement émancipées à moins d'être entièrement en contrôle de leur santé reproductive.

Je fais partie de la CDAC depuis ses tout débuts. J'ai aidé à monter le premier site web et à consolider les infrastructures de la Coalition. Je ne suis pas aussi active qu'à l'époque où j'étais étudiante, mais je continue à soutenir la CDAC en tant que coordinatrice des membres et de la base de données et en faisant d'autres trucs ici et là, aidant comme je le peux.

Présentement, je travaille comme coordinatrice technique et coordinatrice des événements pour l'Initiative des femmes Nobel, une ONG internationale qui travaille en faveur de la paix, la justice et l'égalité; un emploi idéal pour une féministe qui aime l'organisation!



Je continue à collaborer à la CDAC parce que je crois qu'il est essentiel qu'un effort collectif à l'échelle nationale vise à augmenter l'accès à l'avortement et à en maintenir la légalité. Cet enjeu n'est pas réglé; nous devons poursuivre notre travail afin d'assurer aux femmes le droit de choisir.

LA CDAC A BESOIN DE VOTRE AIDE

Judy Burwell

Lorsqu'il s'agit des droits reproductifs, le chemin à parcourir apparaît semé d'obstacles. Ce fut une année très chargée pour la CADC et, avec un gouvernement conservateur majoritaire, ça va simplement l'être davantage, puisque nos prédictions suite aux élections du printemps commencent à se concrétiser (<http://www.arcc-cdac.ca/fr/action/majorite-harper.html>). Maintenant, plus que jamais, la CDAC a besoin de votre soutien financier pour que nous puissions continuer à nous opposer aux gouvernements fédéral et provinciaux qui nous menacent avec des lois visant à limiter ou anéantir nos droits reproductifs. Le travail nécessaire que nous aurons besoin de faire – et que nous faisons déjà – inclut les activités suivantes :

- Protéger le financement complet des services d'avortement et s'objecter aux campagnes antichoix visant à en interrompre le financement.
- Rédiger des articles, des textes d'opinions et des sujets de discussion pour des débats et des discours afin de promouvoir un accès amélioré à l'avortement, protéger les droits légaux à l'avortement et contrer les projets de loi privés et autres initiatives antichoix.
- Faire de la recherche et mener des actions légales pour limiter les manifestations antichoix par placards à l'extérieur des cliniques, des hôpitaux, des écoles, et dans les rues.
- Faire des pressions politiques, de l'éducation auprès du public et du travail médiatique concernant tous ces enjeux, et beaucoup plus encore.

Nous avons toujours douté de l'allégation de M. Harper à l'effet qu'il « ne réouvrirait jamais le débat sur l'avortement ». Facile à dire, quand il a toute une troupe de députés d'arrière-banc qui attendent juste la chance de le faire pour lui. Et, bien entendu, pour donner le coup d'envoi de la rentrée parlementaire d'automne, le premier membre antichoix à afficher ses couleurs a été le parlementaire Brad Trost, qui a ouvertement critiqué son chef pour avoir octroyé du financement à la Fédération internationale pour le planning familial, une organisation qui inclut l'avortement parmi les services de reproduction et de santé qu'il fournit aux femmes dans le monde. D'autres parlementaires antichoix se sont rapidement joint-es à lui.

Ce n'est que le commencement. Les forces antichoix au Canada sont un groupe de lobbyistes bien financé et puissant. Les droits des femmes, et en particulier les droits entourant l'avortement, sont au tout début de la liste de droits qu'ils aimeraient voir tomber. Dans le climat conservateur actuel, ils pourraient bien réussir.

Le seul financement de la CDAC provient de gens comme vous. Comme nous sommes une organisation militante, il nous est impossible d'émettre des reçus aux fins d'impôt. Soyez assuré-es que nous continuerons à travailler vigoureusement et utiliserons vos dons à bon escient. Les diverses options de dons sont indiquées sur notre formulaire d'adhésion. Pour fournir à la CDAC un financement durable, nous vous invitons à envisager l'option de dons mensuels automatiques.

Judy Burwell siège au conseil d'administration de la CDAC.

DEVENEZ MEMBRE DE LA CDAC AUJOURD'HUI

La CDAC encourage tous les individus qui soutiennent la voix pro-choix à devenir membre de notre Coalition. Des dons mensuels automatiques nous assurent une stabilité à long terme, ce qui nous permet de maintenir et de planifier nos activités et nos publications. Veuillez imprimer et remplir ce formulaire, et l'envoyer à: CDAC, C.P. 2663, Succ. Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3. Vous pouvez également visiter notre site Web à: www.arcc-cdac.ca pour des options d'adhésion et de listserv disponibles.

Nom: _____

Adresse: _____

Rue

Ville

Province

Code postal

Téléphone: (maison) _____ (travail) _____ Courriel: _____

Adhésion de base:

25\$ minimum:

Autre:

Attachez un chèque ou un mandat-poste payable à «CDAC».

VISA: no. de la carte: _____ signature: _____ date d'expiration: _____

Dons mensuels: Je veux appuyer l'ARCC-CDAC par des dons mensuels.

Veuillez prélever chaque mois sur mon compte-chèques la somme de: 10\$ 15\$ 25\$ Autre: _____

Signature: _____ Date: _____

Ce don est fait au nom d'un-e individu-e d'une entreprise d'une organisation

Directives (requis en loi) – Veuillez compléter entièrement ce formulaire d'adhésion, et agraffer au formulaire un chèque vierge de votre compte-chèques marqué « ANNULÉ »

Conditions: Votre don automatique sera traité le 1er jour de chaque mois ou le prochain jour ouvrable. Vous pouvez révoquer votre autorisation à tout moment, à condition d'un préavis écrit de 15 jours. Vous pouvez utiliser l'avis d'annulation suivant : www.cdnpay.ca. Vous disposez de certains droits de recours s'il arrivait qu'un débit ne soit pas conforme au présent Accord de débit préautorisé. Par exemple, vous êtes en droit d'être remboursé-e pour tout débit qui n'est pas autorisé ou conforme au présent Accord. Pour plus de renseignements sur vos droits d'annulation et de recours, communiquez avec votre banque ou visitez www.cdnpay.ca, ou contactez-nous à info@arcc-cdac.ca.